

MANIFESTE POUR LA FORÊT BRETONNE

S'APPUYER SUR LA NATURE

Manifest evit koajeier Breizh
En em harpañ war nerzhiou an natur

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
BRETAGNE

2022

Pour retrouver notre manifeste au format électronique, flashez ce QR Code

fne-bretagne.bzh/dossiers/foret/manifeste.pdf



LE GROUPE FORÊT BRETONNE

Au vu de l'urgence climatique et compte tenu du rôle clé que la forêt bretonne peut jouer pour y faire face, plusieurs lanceurs d'alerte issus de FNE Bretagne ont souhaité constituer le Groupe Forêt Bretonne.

Ce groupe de travail inter-associatif a pour objet de rassembler les personnes et les associations de protection de la nature préoccupées par l'avenir de la forêt bretonne.

Devant l'urgence de l'action pour la résilience des forêts bretonnes, les associations environnementales concernées proposent l'adoption de ce manifeste à tous les acteurs de la forêt.

L'activité du groupe est centrée sur la préservation de la biodiversité en considérant qu'il faut préserver et développer le rôle majeur des forêts en tant que puits de carbone vis-à-vis du changement climatique.

On doit entendre "les forêts bretonnes" dans leur diversité pour intégrer la mosaïque des petits bois et la forêt linéaire discontinue du bocage.

Ont contribué à la rédaction :

Bretagne Vivante SEPNB

climActions Je m'engage

Groupe Mammalogique Breton

La vulnérabilité de la forêt, en Bretagne comme ailleurs, est un enjeu majeur qui s'amplifie aujourd'hui, devant l'accélération du changement climatique et la crise de la biodiversité. Cet enjeu doit trouver des réponses appropriées, tant dans les orientations des politiques publiques, qu'elles soient nationales, ou régionales[1], que dans le cadre majoritaire de l'exploitation privée de la ressource en bois de notre région. FNE Bretagne constate que les multiples fonctions de la forêt ne bénéficient pas d'une prise en compte hiérarchisée et cohérente pour une gestion à long terme dans ce contexte de crise.

QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX DE LA FORET BRETONNE

En Bretagne comme ailleurs, les forêts* (les mots suivis d'un * font l'objet d'une explication dans l'annexe) sont souvent des réservoirs de biodiversité particulièrement sensibles : une flore, une faune et des habitats en dépendent directement. Elles constituent aussi un puits de carbone dont les capacités limitées nécessitent une attention particulière. Un rapide état des lieux nous alerte sur les fragilités de la forêt bretonne :

- La forêt bretonne s'étend sur près de 400 000 hectares[2] soit seulement un taux de boisement moyen de 14 % pour la région[3] (plus de 30% au niveau national). La Bretagne reste une région peu boisée, malgré un récent accroissement de la surface forestière notamment lié au reboisement spontané de zones délaissées par l'agriculture.
- Une proportion infime de la forêt bretonne est protégée (moins de 0,75 % de zone de protection forte très loin de l'objectif national visé de 10 %).
- Actuellement la forêt est constituée d'environ 3/4 en surface de feuillus[4].
- Les plantations et l'exploitation concernent très majoritairement des résineux (75 % des 1 200 000 arbres plantés dans le cadre du programme Breizh Forêt Bois sont des résineux[5]).
- 10 % des émissions de gaz à effet de serre régionales sont séquestrées par la forêt bretonne[6]. La stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 2) impose au niveau national à horizon 2050 une multiplication par deux des puits de carbone naturels et technologiques. La place de la forêt bretonne dans la tenue de cet objectif reste indéterminée dans le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) et dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Alors que ce puits de carbone est aujourd'hui en diminution ce qui atteste de sa fragilité.[7]
- Dans notre région, la forêt est détenue pour 90% de sa surface par 124 000 propriétaires privés.[8]
- La forêt bretonne est très morcelée 62% des boisements font moins de 5 ha[9], les continuités écologiques entre boisements sont menacées par la régression constante du bocage* et du linéaire de haies.[10]

Face au risque de surexploiter et dégrader la forêt bretonne, un autre avenir est à construire en concertation avec tous les acteurs dont les associations de protection de la Nature.

1. Programme régional de la forêt et du bois (PRFB), schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), gestion des forêts domaniales ...
2. Observatoire de l'environnement en Bretagne, Bien qu'en hausse, la surface forestière bretonne est plus faible que la moyenne en France, 2020
3. ONF, La forêt, l'or vert de la Bretagne
4. Chiffres clé, CRPF
5. Breizh Forêt Bois, Tableau de bord, mars 2020
6. Observatoire de l'environnement en Bretagne, L'évolution des stocks de carbone liés à l'UTCATF en Bretagne, 20 mars 2020
7. « Fortement à la hausse durant la période 1990-2005, le puits avait tendance à diminuer ces dernières années, passant d'environ -45 Mt CO2e au milieu des années 2000 à environ -35 Mt CO2e en 2015. Depuis 2015 la diminution du puits s'est accélérée et il ne représente plus que 14 Mt CO2e en 2020, principalement en lien avec l'effondrement du puits de carbone forestier. Cette dynamique peut s'expliquer par la hausse de la mortalité des arbres par l'effet couplé de sécheresses à répétition depuis 2015 et de crises sanitaires (dépérissement des arbres liés aux scolytes, chalarose, etc.); par un ralentissement de la croissance des peuplements, et d'une hausse des prélèvements » (Citepa, juin 2022. Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France – Format Secten, page 512)
8. Projet de SRGS soumis à consultation, page 22-23
9. SRADDET Bretagne, Page 1301 Source Costel
10. SRADDET Bretagne, page 44

LES 3 PRIORITES POUR LA FORET BRETONNE

Pour sauvegarder et renforcer la biodiversité des forêts bretonnes, il faut :

- Mettre la biodiversité au cœur de la gestion forestière
- Assurer la résilience de la forêt face au changement climatique
- Prendre en compte la diversité des attentes de la société

METTRE LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE LA GESTION FORESTIÈRE

Que cela soit dans les forêts exploitées ou les forêts protégées visant la pleine naturalité, la biodiversité a un rôle central. Elle est le moteur et l'assurance de la production de ressources et de services de l'écosystème forestier. Elle représente également une valeur en soi, valeur d'existence du vivant mais aussi d'importantes valeurs culturelle (contes et légendes, esthétique) et sociale (bien-être, paysages etc.) pour la Société.

Respecter les écosystèmes et renforcer la naturalité* des forêts, y compris à travers les pratiques sylvicoles.

Développer les corridors écologiques en s'appuyant sur la trame bocagère : l'entretien, le renouvellement et la restauration d'une « forêt linéaire » entre les boisements (haies et talus) permet d'assurer la circulation des espèces et les échanges entre populations indispensables à leur conservation.

Promouvoir la conservation des forêts anciennes*.

Encourager la libre évolution*.

Maintenir et favoriser systématiquement les essences indigènes.

Maintenir les arbres patrimoniaux*, les vieux arbres et le bois mort y compris en dehors des îlots de sénescence*.

Laisser vieillir les arbres au sein des forêts exploitées.



Conserver la proportion actuelle de 3/4 de feuillus, alors que la tendance depuis plusieurs décennies a été de privilégier massivement les peuplements de résineux, qui plus est sous forme de monoculture bien souvent.

La protection de la biodiversité est incompatible avec l'augmentation actuellement planifiée de la « récolte de bois » (1,5 fois la récolte actuelle[1]). Comme le montre un rapport de Canopée, l'augmentation des prélèvements revient à diminuer le stockage de carbone en forêt et impacte la biodiversité[2] .

1. « Cette disponibilité supplémentaire est en cohérence avec le volume d'objectif de mobilisation supplémentaire pour la Bretagne inscrit au PNFB, soit 420 000 m3/an d'ici dix ans. Cet objectif est à rapprocher du volume de la récolte actuelle dans la région, de l'ordre de 1 million de m3/an. », PRFB Bretagne (2019-2029)
2. « Même en considérant les effets de substitution, le scénario de prélèvement intensif ne donne pas d'avantage climatique. Ses fortes variations de stock auront des conséquences sur la biodiversité, mais aussi sur la fertilité des sols et l'état sanitaire des arbres, donc sur la capacité des écosystèmes à continuer de produire du bois sans devenir dépendant d'intrants couteux et énergivores » (Rapport Gestion forestière et changement climatique Gaétan du Bus de Warnaffe/Sylvain Angerand janvier 2020 , page 5)

ASSURER LA RÉSILIENCE DE LA FORET FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Comme le souligne le GIEC dans son rapport (2022) et la SNBC2, les forêts ont un rôle clé à jouer dans l'atteinte de l'objectif de neutralité-carbone de la France et dans la transition écologique de notre économie. Elles sont pourtant déjà en souffrance face aux changements climatiques, aux incendies et à la sécheresse. Pour assurer leur résilience, il faut :

Accroître la surface forestière, y compris la forêt linéaire constituée par le réseau bocager, en privilégiant les feuillus pour le stockage de carbone ; les feuillus correspondent aux espèces naturellement les mieux adaptées à notre région et à leur cortège faune-flore-champignons.

Rallonger les âges d'exploitation qui optimisent le stockage de carbone à long terme tout en privilégiant production de bois d'œuvre et de construction (« usage en cascade* »).

Favoriser les Solutions fondées sur la Nature* incontournables pour la biodiversité et face au changement climatique.

Prendre en compte le sol forestier en tant que stockage de carbone, milieu vivant et pas seulement comme support de culture. Pour cela, il faut le protéger et modifier les pratiques sylvicoles en évitant la destruction de la structure des sols.

Assurer une diversité spécifique et génétique y compris par une régénération naturelle, par un mélange des essences régionales et par un mélange de leurs provenances car on sait que certaines de nos espèces résisteront à une hausse des températures et à une baisse des pluies (if, cormier, fruitiers sauvages, alisiers, merisier...) .

Limiter les usages énergétiques du bois car l'exploitation du bois doit privilégier le stockage du carbone (ex. bois pour la construction).

Prendre en compte la vulnérabilité de la forêt aux incendies en diminuant le recours aux résineux, qui sont la plupart du temps plus inflammables et sensibles aux tempêtes et coups de vent.

Plus que jamais, les politiques climatiques et de préservation de la biodiversité sont liées.



PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITE DES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ



Le débat est depuis quelques années très vif : certaines pratiques de gestion ne sont plus partagées par nos concitoyens (par exemple, des coupes rases, de la substitution d'essences ...) et les premiers dépérissements du fait du changement climatique les inquiètent. Ces attentes renvoient aux interrogations de certains forestiers eux-mêmes.

Considérer la forêt en tant qu'écosystème à part entière et non uniquement comme une production d'arbres : les peuplements monospécifiques et équiennes* ne sont pas de la forêt tant du point de vue du fonctionnement écologique, que du point de vue des services écosystémiques.

A terme, interdire les coupes rases[1], qui sont un non-sens écologique et sont rejetées par la société.

Promouvoir une gestion patrimoniale qui transmet une forêt résiliente et diversifiée aux générations futures.

Repenser la valorisation des forêts, elle ne doit pas nécessairement être économique. La non-gestion volontaire doit être vue comme un mode de gestion.

Améliorer le dialogue environnemental multi-acteurs avec les parties prenantes.

La forêt, espace intergénérationnel et multifonctionnel est un « bien commun » qui impose une mobilisation collective et concertée. Elle doit être gérée à long terme tant pour la conservation de la biodiversité que pour la lutte contre le changement climatique.

1. La Suisse a interdit les coupes rases dès 1876. Art. 22 de la Loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991 : « Interdiction des coupes rases. Les coupes rases et toutes les formes d'exploitation dont les effets peuvent être assimilés à ceux des coupes rases sont inadmissibles. »





NOS PROPOSITIONS

PRODUIRE MIEUX SANS ACCROITRE LES PRELEVEMENTS

- Réviser le Programme Régional de la Forêt et du Bois, pour le rendre compatible avec le maintien de la biodiversité et le stockage du carbone ;
- Ne plus augmenter le prélèvement de bois, pour conserver voire augmenter le puits de carbone régional ;
- Proscrire les plantations dédiées au bois énergie ;
- Eviter toute emprise d'installations éoliennes et du photovoltaïque en forêt ;
- Promouvoir les essences régionales indigènes et maximiser la diversification des essences [1] ;
- Encourager la gestion en libre évolution* (notamment en étendant le réseau FRENE [2] à la Bretagne en veillant à y intégrer les associations de protection de la nature et de l'environnement), les sylvicultures irrégulières proches de la nature (telles que Pro Silva [3]), les techniques de futaie irrégulière et la régénération naturelle ;
- Développer la connaissance préalable du patrimoine biologique des boisements (inventaires faune, flore champignon) et la prendre en compte systématiquement dans leur gestion forestière. Rendre obligatoire un état des lieux écologique dans les plans de gestion, conditionnant les aides financières ;
- Proscrire toutes les pratiques défavorables au respect des sols forestiers (labour, etc.), limiter le cloisonnement d'exploitation et encourager les alternatives tels que le débardage par câble* (en zone de pente notamment, afin d'éviter de multiplier les cloisonnements) ;
- Proscrire tout ce qui altère les écosystèmes (phytocides, élimination des rémanents, du sous-bois, drainage...) ;
- Accroître à hauteur de 20% la proportion des surfaces boisées sans intervention (îlots de senescence, espaces de naturalité…) dans les plans d'aménagement ou de gestion des boisements à vocation environnementale (espaces naturels sensibles, réserves naturelles régionales et nationales, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, périmètres de protection des captages d'eau…) ;
- Fixer des objectifs chiffrés de conservation du bois mort (25 m³/ha minimum en privilégiant les gros bois et très gros bois sur pied [4]) et des arbres à cavités (5 /ha minimum) dans les plans d'aménagement et de gestion des forêts [5].



1. Seuil de 20% fixé dans la fiche action 2.1 des Assises de la forêt et bois ; seuil également repris par le Conseil régional dans le cadre de Breizh Forêt Bois dès le 1er ha subventionné
2. Réseau FRENE d'AURA, La plus vaste trame de vieux bois étend sa toile
3. Association de forestiers (propriétaires, gestionnaires, professionnels.) réunis pour promouvoir une "sylviculture mélangée à couvert continu", basée sur le traitement irrégulier et respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers (pour en savoir plus, cliquez ici)
4. D'après l'IGN, on est aujourd'hui en Bretagne à 12 m3/ha de bois mort au sol.
5. DUBOS Thomas, LE HOUEDEC Arnaud, LE RESTE Guy, FAVRE Audrey , PETIT Eric, « L'offre en gîtes sylvestres des forêts bretonnes : analyse de l'occupation de gîtes par des colonies arboricoles de chauves-souris dans deux massifs domaniaux aux faciès contrastés », Symbioses, 2014, nouvelle série, n° 32 : 7 – 18

ECO-CONDITIONNER LES AIDES

Une éco-conditionnalité des aides ou un bonus financier aux actions forestières prenant en compte la biodiversité dans les plans et programmes régionaux.

Par exemple :

- Interdire les aides aux peuplements monospécifiques et équiennes ;
- Mettre en place un système de bonus incitatifs et cumulatifs en fonction des engagements environnementaux des forestiers (rémunération de services écosystémiques). Avec, par exemple, une exonération des impôts fonciers sur les parcelles en libre évolution (comme cela peut être fait sur les zones Natura 2000) ;
- Soutenir les sylvicultures irrégulières à couvert continu (Pro Silva, Association futaie irrégulière) notamment par des formations et des aides bonifiées pour les propriétaires qui s'y engagent.

AMELIORER LA PROTECTION DES FORETS BRETONNES

- Améliorer l'état des connaissances de la forêt bretonne en veillant à décliner l'Observatoire de la forêt à l'échelle régionale ;
- Privilégier l'acquisition des forêts anciennes* par les personnes publiques (départements, conservatoire du littoral, région …) avec pour vocation de garantir leur pérennité ;
- Atteindre au moins 10 % des forêts bretonnes en zone de protection forte à l'horizon 2030 ;
- Construire un réseau régional de sauvegarde de la biodiversité forestière consistant en un ensemble d'espaces forestiers prioritaires (d'intérêt écologique, sensibles et/ou menacés) complétés par les aires forestières nécessaires pour assurer une trame fonctionnelle. Ces espaces seront soumis à une gestion la plus naturelle possible par contractualisation avec les propriétaires. Par exemple, le déploiement du réseau FRENE* en Bretagne permettra de mettre en place un réseau cohérent de forêts « naturelles » (gestion hors production, libre évolution…) pour sauvegarder la biodiversité forestière et en particulier les stades les plus anciens et naturels de la forêt ;
- Mobiliser les Obligations Réelles Environnementales* pour intégrer la biodiversité dans la gestion des propriétaires privés, en se fixant un objectif surfacique régional.



ANNEXE EXPLICATIVE

Arbres patrimoniaux

Arbres vivants ou morts conservés pour la biodiversité, mais aussi pour le paysage.
Le programme Breizh Forêt souligne la nécessité de maintenir des « arbres de valeur patrimoniale » dont les arbres à cavités, les vieux arbres... (cf guide de bonnes pratiques, pages 37-38).
Certains arbres notamment ayant certains aspects historiques et culturels sont labelisés « arbre remarquable » par l'association ARBRES. Très nombreux en Bretagne, on citera à ce titre le chêne des Hindrés en forêt de Paimpont.

Bocage (régression constante)

En Bretagne, une estimation certainement minimaliste (compte tenu des actions privées ignorées) est de presque 160000 km de haies arasées entre 1945 et 1990 (DRAE Bretagne, in Danais M., Penn ar Bed 153/154, 1994). Et les destructions de haies se sont poursuivies depuis, bien qu'à un rythme nettement moindre ; à l'échelle du territoire national, la perte de haies est estimée à 70% des 2 millions de km initiaux entre 1850 et 2000 (Pointereau P., Courrier de l'environnement, INRA, N°46, 2002) ; l'enquête DRAAF de 2008 évaluait le linéaire breton à 182000 km (talus compris) dont 6500 km de replantations, il n'était plus que de 114500 km en 2015 ("Le bocage en Bretagne", dossier OEB N°13, 2018) dont 107000 km de haies arborées selon l'enquête IGN en 2017 (Evaluation de la biomasse bocagère en Bretagne, rapport d'étude, IGN 2018). Les programmes de reconstitution de haies bocagères (cf. Breizh-Bocage...) ne représentent qu'une infime fraction du réseau disparu.

Débardage

Première opération après la coupe d'arbres consistant à transporter le produit coupé du lieu de la coupe vers un autre lieu (souvent une place de dépôt en forêt avant chargement "à port de camion", le plus souvent en bordure d'un chemin forestier carrossable ou mieux, sur une place à dépôts aménagée). Il s'opère de nos jours avec de puissants engins appropriés (débardeurs ou tracteurs débardeurs).
Néanmoins, au titre de la protection des sols, de la biodiversité et d'un meilleur contact avec le public, les chevaux sont très marginalement utilisés. Le cheval breton en particulier le Trait breton, peut être utilisé pour le débardage en forêt.
On peut débarder des bois aussi avec un câble y compris en plaine (technique du câble mat) minimisant l'impact des pneus d'engins forestiers sur les sols, et en particulier sur les sols sensibles. L'augmentation des prix du pétrole pourrait aussi le rendre plus compétitif.
On appelle débusquage, l'opération consistant à déplacer (aussi parfois à l'aide d'un cheval) les bois abattus jusqu'au bord d'une coupe inaccessible aux engins de débardage. On peut combiner débusquage à cheval et débardage par câble.

Forêt

Terres ayant un couvert arboré excédant 10 % et une superficie d'au moins 0,5 ha, selon la FAO (Food and Agriculture Organisation). Les forêts sont déterminées tant par la présence d'arbres que par l'absence d'autres utilisations prédominantes des terres. Les arbres doivent être capables de dépasser une hauteur de 5 m.
Les forêts constituaient des écosystèmes depuis des temps géologiques très anciens, très longtemps avant l'apparition de l'espèce humaine. Certes depuis la préhistoire, la plupart des forêts ont subi l'influence de l'homme pour ses besoins propres. Cela a conduit à une déforestation généralisée, d'abord en Europe. Les forêts d'aujourd'hui portent encore les séquelles de cette intervention. Toutefois, fondamentalement et comme tout écosystème, une forêt est "une communauté vivante, constituée par un certain nombre de populations végétales et animales liées par des inter-actions intra et interspécifiques" [L. Lanier, dir., Précis de sylviculture, Ecole normale du Génie rural, des Eaux et forêts, Nancy, 1994].

Forêt ancienne

Ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis le minimum forestier (1ère moitié du XIXe siècle), sans jugement d'opérations sylvicoles ayant pu avoir lieu (source : IGN). Ce « minimum forestier » date de l'époque où la superficie forestière était la plus faible, estimé pour la France aux alentours de 1830.
Ce concept s'oppose à celui de forêt jeune (forêt reconstituée depuis ce minimum forestier, suite à la déprise des terres agricoles ou engendrée par des plantations lors de grands programmes de boisement dans le cadre du fond forestier national dans la seconde moitié du XXe siècle par exemple). La forêt de Lanouée en Bretagne (4 000 ha) est une forêt ancienne. Il importe de ne pas perturber ce continuum de boisement dans le temps.
La forêt ancienne n'est pas nécessairement restée sans intervention. Au contraire, une « vieille forêt » peut être définie en France comme un espace boisé qui ne fait plus l'objet d'intervention depuis plusieurs dizaines à centaines d'années. (Savoie et al., Rev. For. fr. LXXIII, vol.2, 3, 2021).
Il est indispensable de créer dans de tels espaces des réserves de plusieurs centaines d'hectares dont la libre évolution sera garantie sur le long terme.

Ilots de sénescence

Peuplement identifié à valeur biologique (gros bois à cavité, vieux bois sénescents…) pour être laissé en évolution libre c'est-à-dire sans exploitation. Les îlots de sénescence sont choisis en fonction de la présence d'arbres particuliers. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, ils sont choisis hors des lieux fréquentés par le public.
Ils ne doivent pas être confondus avec les ilots de vieillissement qui conservent des arbres nettement au-delà de l'âge moyen d'exploitabilité mais qui seront coupés.
En Bretagne, par exemple au Huelgoat, en forêt domaniale, il y a un îlot de sénescence de 16 ha.

Libre évolution

Zone gouvernée par des processus naturels. Il est non ou peu modifié et sans activité humaine intrusive ou extractive, habitat permanent, infrastructure ou perturbation visuelle (source : Coordination Libre Evolution)
Autrement dit, un paysage ou un milieu en libre-évolution est un espace qui n'est pas entravé par l'action de l'homme, et où l'homme lui-même ne serait qu'un visiteur de passage.

Naturalité

Décrit "ce qui relève de la nature, qui ne vient pas de l'homme", d'après Godet et Guetté (2019). Ainsi, la naturalité peut être comprise comme une qualité (ici des écosystèmes, des paysages et/ou des territoires). Cette qualité de naturalité peut ainsi s'évaluer le long d'un gradient allant du plus anthropisé au plus naturel. Entre ces deux extrémités, se trouve la nature dite "ordinaire". Fort de ce constat, de récents apports conceptuels et méthodologiques ont été développés pour faciliter la caractérisation de la naturalité des territoires à de vastes échelles (Guetté, 2018). Ces travaux proposent une approche spatiale multicritère permettant de décomposer l'évaluation de la naturalité à partir de 3 gradients imbriqués : (i) l'intégrité biotique, (ii) la spontanéité des processus et (iii) les continuités spatio-temporelles. Naturalité et libre-évolution sont donc deux notions qui ne peuvent être confondues, la libre-évolution étant la valeur la plus haute mesurée le long du gradient de "spontanéité des processus".

Références et ressources :
Godet L. et Guetté A. 2019. Naturalité. Hypergéo
Guetté A. 2018. Contribution à l'analyse multiscalaire de l'anthropisation et de la naturalité en géographie de la conservation. Thèse de doctorat, Université de Nantes.
Pour en savoir plus : cliquez ici ou là

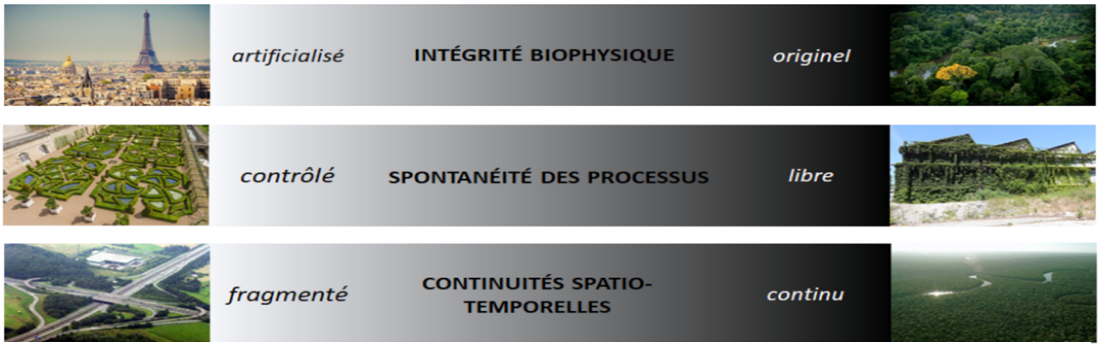

Schéma des trois gradients servant à caractériser la naturalité des paysages - Source Guetté et al. 2018, issu de la notice technique du projet CartNat, Comité français de l'UICN, WWF, Wild Europe Initiative 2021.

Obligation réelle environnementale (ORE)

Dispositif foncier de protection de l'environnement créé par la loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité et des paysages permettant à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place, s'il le souhaite, une protection attachée à ce bien.
Cette protection vise à mettre en place des actions de maintien, de conservation de gestion ou de restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques. Cette fonction passe par la signature d'un contrat entre au moins 2 parties (personne privée, collectivité publique, établissement public, personne morale) précisant les engagements réciproques des parties, la durée des ORE et les possibilités de révision et de résiliation.

Peuplement équienne

Boisement dont tous les arbres ont le même âge. Il est souvent aussi monospécifique c'est-à-dire composé uniquement d'une seule espèce d'arbres.
L'opposé est une forêt irrégulière et mélangée. En outre une forêt mélangée est souvent moins sensible aux agressions subies (pour en savoir plus : ici).

Plantation

Peuplement d'arbres établis par l'installation de plants en terre ou par semis de graines d'arbres, au cours d'opération de boisement et/ou de reboisement. Elles se composent indifféremment d'espèces indigènes ou d'espèces exotiques.
La FAO distingue depuis 2020 (FRA 2020 - Forest Resources Assessment - Évaluation des ressources forestières) au sein de la catégorie des « forêts plantées » (« planted forest »), deux sous-catégories : les « forêts de plantation » (« plantation forest ») gérées de manière intensive et les « autres forêts plantées » (« other planted forest ») qui ne sont pas gérées de manière intensive. Les forêts plantées sont des forêts principalement composées d'arbres installés par plantation et/ou semis délibéré.
Les forêts de plantation sont des forêts plantées gérées de manière très intensives et répondant à tous les critères suivants : une monoculture d'une ou deux essences de même âge et espacées à intervalles réguliers. Les forêts de plantation sont établies pour la production exclusive de bois, de fibres, d'énergie et de produits forestiers non ou peu ligneux (résine par exemple). Les forêts de plantation sont souvent principalement composées d'espèces introduites, favorisant les arbres à forte croissance (pour être le plus vite exploités), nécessitent souvent des intrants et négligent les strates de la forêt (strate arbustive notamment) jugées concurrentes. La Bretagne est parcourue de plantations forestières de petites tailles majoritairement constituées d'essences résineuses.
En Bretagne, c'est ainsi que des chênaies originelles ont été remplacées, suite à des coupes à blancs, par des plantations résineuses en forêt de Lorges (Côtes d'Armor).

Réseau FoRêts en libre Evolution NaturElle (FRENE)

Réseau de forêts en libre évolution mis en place depuis plus de 10 ans en région Auvergne-Rhône- Alpes qui rassemble acteurs de la forêt, gestionnaires et associations naturalistes. Aujourd'hui proposé à l'échelle nationale, il permet de sauvegarder les habitats et espèces les plus dépendants des stades âgés de la forêt court-circuités par la sylviculture classique tout en contribuant à l'établissement des trames vertes, bleues et noires par la restauration d'un réseau écologique fonctionnel pour ces espèces. (en savoir plus : ici).

Solutions fondées sur la nature

Actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés et en même temps à aider directement à relever les défis actuels de nos Sociétés. Ce concept a été créée par l'Union mondiale pour la Nature (UICN).
En Bretagne, cela se traduit la création de forêts urbaines pour constituer des îlots de fraîcheur en été contribuant ainsi à améliorer l'atmosphère urbaine. De plus, la plantation d'arbres sur un périmètre de captage d'eau potable peut améliorer la qualité de l'eau, comme à Pouldergat (Finistère). Enfin, une forêt linéaire composée d'arbres de haut jet apporte de l'ombre et du fourrage pour les bestiaux avec une valorisation potentielle pour du bois d'œuvre.

Usage en cascade

Hiérarchie des usages du bois afin de valoriser l'utilisation complète de la ressource bois en recherchant en premier lieu le bois d'œuvre, puis le bois d'industrie et enfin le bois énergie, qui donne une meilleure valeur ajoutée du bois en termes d'emploi, de richesse économique.
Ce principe est transposé dans plusieurs documents de l'Union européenne. Il donne la priorité à une utilisation à valeur ajoutée autre que combustible. Le bois n'est ainsi brûlé pour produire de l'énergie qu'une fois qu'il a été d'abord utilisé, réutilisé puis recyclé en tant que matériau chaque fois que c'est possible. Dans une économie circulaire, une utilisation en cascade des ressources renouvelables est encouragée, de même que son potentiel d'innovation dans de nouveaux matériaux, produits chimiques et procédés.

POUR ALLER PLUS LOIN, QUELQUES DOCUMENTS DE REFERENCE

(classé par auteur)

ADEME (ed.), 2021. Transition(s) 2050, Choisir maintenant Agir sur le Climat, ADEME Editions, 687 pages.

BARTHOD C., DUPOUEY J-L., LARRÈRE R., SARRAZIN F (coords.), 2021. Des Forêts en libre évolution, *Revue Forestière Française*, 73 (2-3), 424 pages.

BERGÈS L. & DUPOUEY J-L., 2017. Forêts anciennes, *Revue Forestière Française* , 69 (4-5), 570 pages.

BRETAGNE VIVANTE (ed.), 2021. Forêts, *Penn ar Bed*, 241-242, 104 pages.

CANOPÉE, 2022. Pour une politique forestière qui s'appuie sur les écosystèmes. Publié le 15 janvier 2022 [en ligne] (consulté le 2 sept. 2022).

COLLECTIF 2020. Forêts françaises en crise : nature, climat, société. Analyse et propositions des O.N.G. de conservation de la nature. Humanité & Biodiversité, WWF, France Nature Environnement, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Comité français de l'UICN, Réserves Naturelles de France, Paris, 56 pages.

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE, Renforcer la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et valoriser les services rendus par les forêts, Délibération n°2021-31, séance du 14 décembre 2021 [en ligne] (consulté le 2 sept. 2022), 6 pages.

DECOCQ, G (coord.), 2021. L'introduction d'essences exotiques en forêt – Livre blanc –, Société botanique de France (SBF), 74 pages.

DU BUS DE WARNAFFE G. & ANGERAND S., 2020. *Gestion Forestière et Changement Climatique, Une nouvelle approche de la stratégie nationale d'atténuation*, Rapport des Amis de la Terre France, Canopée et Fern, 84 pages.

DUBOS T., LE HOUÉDEC A., LE RESTE G., FAVRE A., PETIT E., 2014. L'offre en gîtes sylvestres des forêts bretonnes : analyse de l'occupation de gîtes par des colonies arboricoles de chauves-souris dans deux massifs domaniaux aux faciès contrastés, *Symbioses*, 32 : pages 7 – 18.

OEB (Observatoire de l'environnement en Bretagne), 2022. De l'écologie à la dimension sociale des forêts bretonnes, Dossier bibliographique, 15 pages.

RAMADE F. & SCHNITZER A., 2021. « Il est temps de prendre en compte l'absolue nécessité de conserver la naturalité des forêts ». *Le Monde* - Publié le 07 février 2021 [en ligne] (consulté le 2 sept. 2022).

ROUX A. & DHOTE J-F. (Coords), 2017. Quel rôle pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique ? Une étude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050. INRA IGN, 5 pages.

SCHNITZLER-LENOBLE A., 2002. *Ecologie des forêts naturelles d'Europe, Biodiversité, sylvigénèse, valeur patrimoniale des forêts primaires*, Tec et Doc, Lavoisier, Paris, 296 pages.

VALLAURI D., (coord.), 2003. *Livre blanc sur la protection des forêts naturelles en France, forêts métropolitaines* , WWF France, Tec et Doc Lavoisier, 260 pages.

Document édité par FNE-Bretagne, 48 bd Magenta, 35000 Rennes | coordination@fne-bretagne.bzh | Directrice de publication : Marie-Pascale Deleume | Coordination et rédaction : Groupe forêt bretonne, avec les bénévoles et salarié·e·s des associations du mouvement | Date d'édition : octobre 2022
Crédits photo : BRONIQUE Benoît, DANAIS Michel, HIRBEC Patrice, MOREL Loïs et NICOT Didier

NOTRE VISION DE LA FORÊT BRETONNE DU FUTUR

Les vocations prioritaires de la forêt sont le stockage du carbone pour répondre au défi du changement climatique et la restauration de la biodiversité dont l'érosion est constatée sur l'ensemble des écosystèmes à l'échelle mondiale.

Toutes interventions et les programmes de gestion forestière favorisent systématiquement la biodiversité.

Le développement du potentiel écologique et paysager, le contact avec la nature et la production de bois sont des services rendus à la société et sont pris en compte dans les objectifs de la gestion de la forêt, publique ou privée, au-delà de la seule valorisation financière.

Les espèces naturellement présentes en Bretagne sont privilégiées, ce qui a induit une augmentation de la proportion de feuillus.

En conséquence, les volumes d'exploitation sont stabilisés au niveau de 2020 ce qui a produit l'accroissement naturel du couvert forestier de la Bretagne en vue de rattraper son retard par rapport aux autres régions françaises.

La gestion par libre évolution est un des modes de gestion privilégié et encouragé par un soutien financier des propriétaires pour les services écosystémiques rendus par la forêt (stockage carbone, biodiversité, restauration des sols, épuration des eaux ...). Ces services sont reconnus d'intérêt public majeur.

Les coupes rases sont interdites, et remplacées par une exploitation écoresponsable et durable.

Les zones de protection forte de la biodiversité atteignent plus de 30 % de la surface forestière bretonne.

Les forêts sont connectées entre elles par des corridors écologiques et permettent ainsi à la faune et la flore de se propager et de s'enrichir.